

Une formidable solidarité

En raison de l'intransigeance patronale, les réunions infructueuses se succèdent et les jours de grève s'accumulent. Le mouvement ne pourra durer que s'il suscite une forte solidarité. Tous en sont conscients et à partir de la mi-mars, la solidarité se développe sous des formes multiples...

Solidarité syndicale professionnelle et inter-professionnelle

Dès le début du mouvement, les syndicats de la métallurgie se mobilisent au niveau local et départemental. De nombreux autres syndicats, du secteur privé et du secteur public, font de même.

Les UD CFDT, CGT et FO soutiennent le mouvement des Mensuels. Elles appellent leurs adhérents à apporter un soutien financier. Pour sa part, l'UD CFDT ne ménage pas ses efforts en sensibilisant toutes les professions et en affirmant la nécessité de soutenir les grévistes et leurs familles. Gilbert Declercq, Secrétaire de l'UD, adresse courriers et télégrammes aux UD CFDT expliquant la nécessité d'organiser partout en France la solidarité matérielle. Pour lui, cette lutte est une priorité.

Solidarité paysanne

La FDSEA de Loire-Atlantique et les organisations syndicales ouvrières (et au premier chef la CFDT) partagent depuis plusieurs années des analyses et des engagements sociaux. Les paysans organisent la solidarité avec les ouvriers en vendant à prix réduit ou en donnant des denrées de base.

Dans son bulletin du 28 avril, la FDSEA publie un éditorial puis une pleine page de présentation du conflit par un syndicaliste ouvrier de Saint-Nazaire.

Solidarités associatives

Des associations, laïques comme confessionnelles manifestent leur solidarité et certaines la traduisent par des aides matérielles.

La SBEL (Société de Bienveillance des Ecoles Laïques) prend des mesures de solidarité financière en faveur des grévistes et lockoutés pour l'accueil de leurs enfants dans les colonies de vacances qu'elle gère.

Le mouvement « Un milliard pour le Vietnam » organise bénévolement un gala réunissant Graeme Allwright, Hélène Martin, Colette Magny le 27 avril au cinéma l'Athénée Saint-Nazaire.

L'Action Catholique Ouvrière, la J.O.C et la J.O.C.F. apportent un plein soutien aux Mensuels, dès le 8 mars. Leur long communiqué sera publié intégralement dans Ouest-France. Il faut dire que nombre de militants CFDT sont membres de ces associations et que les revendications des Mensuels y ont été largement diffusées.

Le 13 avril, à l'occasion d'une visite à Saint-Nazaire, l'évêque de Nantes, Mgr Vial, prononce une allocution à propos du conflit de la métallurgie, il appelle à la solidarité envers les travailleurs.



Yves Thoby, secrétaire de l'Union locale CFDT

Solidarités politiques

Le maire SFIO de Saint-Nazaire, François Blancho, jouera pleinement son rôle pendant ce conflit, au niveau local comme national. La ville de Saint-Nazaire, première concernée, apporte des aides financières mais aussi la gratuité d'accès à certains services comme les cantines scolaires. La ville de Nantes versera également des aides financières. Il faut noter que la ville de La Baule versera aussi une subvention pour aider les grévistes.

Le 25 avril, une délégation de grévistes se rend à Nevers pour rencontrer François Mitterrand en sa qualité de leader de la F.G.D.S (Fédération de la Gauche démocrate et socialiste).

Le PCF nazairien, bien implanté dans la métallurgie nazairienne, relaie le mouvement auprès des députés du Groupe communiste à l'Assemblée nationale. Ceux-ci « s'élevant contre la politique antisociale du pouvoir gaulliste » adressent une question orale au gouvernement à propos de ce conflit.

Le PSU lui aussi suit le conflit de près et exprime son soutien dans un communiqué de presse dès la grève du 17 février.

On peut noter comme une curiosité qu'un groupe ultra-minoritaire, « Voix ouvrière », a critiqué la conduite du mouvement. Il s'agit de trotskystes lambertistes (ils fondèrent ensuite « Lutte Ouvrière ») qui les 21 mars et 4 avril publient des articles à charge dans leur hebdomadaire national.

Solidarité nationale : des collectes sur toute la France

La solidarité sera multiforme ainsi qu'en témoignent les rédacteurs d' « Un printemps sur l'estuaire ».

La fin du mois de mars approche et un constat s'impose : il n'y aura pas de paye ! La solidarité



Jules Loirat, Georges Bauny et Hubert Michelot à l'Union locale : tenue des comptes de la caisse de grève CFDT.

Opération « coupe gratuite » des coiffeurs nazairiens



Les coiffeurs nazairiens coupant les cheveux des enfants des grévistes.

Ouest France, 14 avril 1967

Les mensuels en grève et les horaires lock-outés remercient les professionnels du poisson

Depuis quelques jours, les horaires et les mensuels de la métallurgie de Saint-Nazaire se sont répartis quelque trois tonnes de poisson. Les organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T. et Force Ouvrière se font leur porte-parole pour remercier tous ceux qui ont rendu possible ce geste de solidarité :

En premier lieu, le chalutier Zet-et-Jo, patron Gloria, qui est à l'origine de cette initiative, ainsi que les chalutiers Marc-Hélène, Santiago, Dieu-Te-Garde, Sirocco, Courlls, Saint-Stanislas, Albatros, de Saint-Nazaire, ainsi que le chalutier Châtelet, de l'île d'Yeu.

Dans ces remerciements, les syndicats associent les poissonniers détaillants, les mareyeurs et la conserverie de Saint-Nazaire, dont les dons sont venus s'ajouter à ceux des pêcheurs, ainsi que MM. Sochard et Bonhommeau, qui ont bien voulu mettre un entrepôt frigorifique et des véhicules à la disposition des organisations syndicales, qui n'oublient pas non plus tout le personnel de la criée municipale.

Ouest France, 14 avril 1967

Chers Camarades,

Le comité d'aide aux familles de grévistes vous remercie très sincèrement de l'aide concrète que vous lui avez apporté à des titres divers,

- soit en préparant parmi la population ou dans les entreprises la venue de nos camarades collecteurs,
- soit en accueillant, pilotant et hébergeant ses mêmes camarades au cours de leur séjour dans votre région.

Le comité est conscient du travail important que tous les militants syndicaux de votre région ont accompli pour le succès des collectes en notre faveur, et il vous demande d'être son interprète auprès de tous ces militants pour lui dire son merci le plus sincère.

De plus le comité vous demande de bien vouloir faire insérer dans la presse départementale et éventuellement régionale la liste des donateurs et le communiqué ci-joint de façon à remercier le plus grand nombre possible de personnes.

Merci pour cette aide.

Fraternellement.

Le comité.

Bernard

**COMITÉ D'AIDE AUX
FAMILLES de GREVISTES
DE St-NAZAIRE
C. C. P. Nantes 2967-79**



Le comité d'aide aux familles de grévistes de Saint-Nazaire adresse ses remerciements aux Unions départementales.

10 mai 1967

s'amplifie : solidarité des familles entre elles, des voisins, solidarité dans les écoles, solidarité des associations, notamment sportives. Jean Ferrat vient chanter pendant la grève et laisse son cachet au comité de soutien, tout comme Colette Magny, chanteuse engagée, qui en 1968 sortira un disque dont la dernière chanson, « A Saint-Nazaire », garde la mémoire de ces instants de lutte et de partage.

Un bureau d'assistance est mis en place dans l'ancienne Imprim' Ouest (centre Marceau). Il est ouvert tous les jours et permet d'organiser l'assistance aux familles qui le demandent.

Un comité de soutien intersyndical a été créé pour collecter des fonds. Pour la CFDT, il est composé de René Chotard, Serge Guillotin, Jacques Chollet et Georges Bauny. Les initiatives pour recueillir les dons sont nombreuses. Il s'agit d'organiser des collectes dans les entreprises, à l'entrée des stades, des foires, des salles de spectacle, mais également de vendre des objets divers et des toiles d'artistes locaux.

La solidarité s'étend progressivement dans tout le pays. Dans un récit intitulé « *Trois grèves* » (Calmann-Levy, 1971), François Gault écrit :

Le mardi matin, sur proposition des trois syndicats, des mensuels en grève partent pour une sorte de « tour de France » de cinq jours... On dresse une liste de villes : Alençon, Le Havre, Rouen, Saint-Etienne, Roanne, Cahors, Montpellier, Toulouse... Plusieurs compagnies de transport prêtent cars et chauffeurs. Sur place, « ces pèlerins » d'un nouveau genre sont hébergés dans des familles ou dans des centres d'accueil. La salle du foyer municipal de Penhoët ne ressemble ni à une salle de cinéma, ni à un forum de grévistes... Mais plutôt à un hall de gare... Des annonces fusent : la liste pour Toulouse est close ! Il manque trois inscriptions pour le Havre !

Les auteurs d'« *Un printemps sur l'estuaire* » précisent également : *Ces collectes demandent un énorme travail de préparation. Dès les premiers retours, il faut aussi – et la chose est sérieuse – réceptionner scrupuleusement l'argent recueilli, préparer les versements, tenir la comptabilité au jour le jour. Ils évaluent à environ 1 200 le nombre de grévistes partis collecter des fonds, certains réalisant plusieurs voyages.*

Sans cette initiative, la situation aurait été critique. La solidarité locale n'aurait pas suffi à supporter le poids de cette grève.

Au total, toutes collectes confondues, l'aide s'élèvera à 2 800 000 F, ce qui permettra de distribuer 960 F à chaque gréviste, soit environ la rémunération d'une dactylo. L'aide versée aux horaires par le comité de soutien, cumulée avec l'indemnité de chômage partiel perçue pendant le lock-out, permet à ces derniers de percevoir un montant journalier à peu près équivalent à celui des mensuels. Cette parité représentait une exigence forte de la CFDT.

La CNAS, outil confédéral de solidarité

En 1965, la CFDT a créé une caisse nationale dite de « résistance » alimentée par une part de la cotisation syndicale. Chaque adhérent CFDT gréviste recevra une prestation journalière de 5,65 F qui s'ajoutera aux versements du comité de soutien intersyndical.

Soutien des commerçants, pêcheurs, coiffeurs...

Eux-mêmes affectés dans leur activité par la perte de pouvoir d'achat des salariés nazairiens, des patrons pêcheurs donnent du poisson, des coiffeurs offrent des coupes gratuites aux enfants.

Le 26 avril, l'Union des Commerçants adresse un télégramme aux Ministres des Affaires Sociales et de l'Industrie : « *Alarmée par la situation économique catastrophique de la région nazairienne, l'Union des Commerçants fait appel à la haute bienveillance de Monsieur le Ministre afin d'user de tout son pouvoir en vue de provoquer d'urgence une nouvelle commission mixte pour mettre fin au douloureux conflit social. Stop* »

L'immense élan de solidarité et ses formes inhabituelles marqueront pour longtemps les esprits de tous les grévistes et plus encore de ceux qui sont partis sur les routes de France pour collecter les dons des salariés et de la population.

Une couverture médiatique exceptionnelle

Les assemblées générales quotidiennes ouvrent le conflit vers l'extérieur, car le débat est public et les journalistes de plus en plus nombreux. Aux journalistes de *Ouest-France*, *l'Éclair*, *Presse Océan*, se joignent leurs confrères de la presse nationale. Tous les quotidiens, les hebdomadaires et les radios sont sur place : *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Express*, *Paris-Match*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Canard Enchaîné*, mais aussi *RTL*, *Europe 1*... Certains viennent pour couvrir des débordements qui, pensent-ils, ne vont pas manquer de se produire après la décision patronale de lockout. Faute d'événements médiatiques, d'affrontements ou de violences, ils réalisent des chroniques régulières ou des reportages, contribuant ainsi à donner au mouvement une portée nationale. Ils montrent la maturité des décisions prises, la discipline et la cohésion des grévistes et de leurs représentants syndicaux. A l'image de ce tableau d'ambiance transmis par Morvan Lebesque aux lecteurs du *Canard enchaîné*, après la manifestation du 22 avril : *Le grondement lointain vous accueille et vous happe. Où est-il ? Partout et nulle part, dans l'air, au-dessus du toit. Il s'enfle, il diminue, il reprend, il s'éloigne. On croit le trouver au coin de cette rue, il est ailleurs. On tâtonne, on le suit à la trace. Et soudain, il déferle... Le journaliste transmet même l'émotion vécue...*



Face à face tendu. Coll. CFDT



Robert Bigaud, secrétaire du syndicat CFDT des Horaires, le 20 mars 1967, jour du lock-out. (© Coll. CFDT)



Partie de cartes entre manifestants. Coll. CFDT

Ma décision est prise, ce sera la CFDT

En mars 1967 je venais d'avoir 18 ans. J'avais terminé mon apprentissage aux Chantiers de l'Atlantique en août de l'année précédente. J'avais été affecté à l'atelier de chaudronnerie lourde. Nos agents de maîtrise étaient en grève depuis trois semaines déjà. Mais les ingénieurs tentaient d'organiser et de maintenir la production et on continuait à travailler. Nous avons été lock-outés le 20 mars. Mon père, ouvrier menuisier, était également lock-outé. « C'est la grève des patrons » martelaient les anciens. Grève, lock-out... C'était pour moi une grande première et beaucoup d'interrogations.

Pour moi et mes copains ex-apprentis, les manifs à pied ou en vélo prenaient parfois un air festif sauf lorsque les gendarmes mobiles apparaissaient et que résonnait l'Internationale dont je ne connaissais que quelques paroles. A notre âge, il régnait une certaine insouciance. Nous restions entre jeunes avec une forme de respect pour les plus anciens. Nous les écoutions évoquer les précédentes et dures grèves de 55. Assis avenue de la Rep' à Saint-Nazaire, nous jouions aux cartes, on chahutait... J'en ai tout de même profité pour réviser mon code de la route. J'ai obtenu mon permis de conduire du premier coup le 27 avril 1967 !

Lors de mon entrée dans l'atelier de chaudronnerie, je n'avais pas cédé à l'insistance du délégué CGT, je ne m'étais pas syndiqué. D'ailleurs il y avait un jeune délégué CFDT qui me paraissait plus posé. L'action des syndicats ouvriers CFDT-CGT-FO pour la levée du lockout et les revendications de salaire m'a toujours paru unitaire. Les prises de paroles étaient le plus souvent faites au nom de l'intersyndicale. Je me souviens particulièrement de Guy Texier de la CGT mais c'est Robert Bigaud de la CFDT qui m'impressionnait le plus. Je percevais beaucoup de sincérité, de justesse et de conviction dans le ton de ce militant ouvrier.

Ma décision d'adhérer à la CFDT a été prise durant le conflit. Je n'ai prêté qu'une attention discrète à l'accord qui mettra fin au lockout. Cependant j'ai rejoint la commission « jeunes » de la CFDT. Après mon service militaire j'ai été élu délégué du personnel pour la première fois en 1971 puis, sans interruption, jusqu'en 1988. La CFDT j'y suis toujours mais... chez les retraités.

Jacques Chapron

Longue marche vers la négociation



Une des manifestations dans les rues de Saint-Nazaire. Coll. CFDT

Depuis le début de la grève, deux réunions seulement se sont tenues avec le syndicat patronal, le 12 mars dans les locaux de l'Inspection du travail à Saint-Nazaire et le 16 mars à la Mairie de Nantes en présence de Jean Pinczon, PDG des Chantiers de l'Atlantique. Au bout des cinq heures d'une discussion très serrée, quelques avancées en matière d'augmentation de la valeur du point sont enregistrées. Cependant, elles sont jugées très insuffisantes.

Le lock-out, une tentative de division...

Alors que la grève des Mensuels se poursuit depuis trois semaines, la Direction des Chantiers de l'Atlantique tente un coup de force. Elle annonce la fermeture totale de l'entreprise à compter du 20 mars. Le communiqué laconique affiché sur les grilles fermées de l'entreprise évoque « *des incidents suite aux visites d'ateliers des mensuels en grève... la liberté du travail bafouée et l'impossibilité de maintenir une activité industrielle quelconque...* »

La réaction des syndicats CFDT, CGT, FO des Horaires est immédiate. Ils dénoncent la gravité de cette décision « prise en dehors des voies légales puisque les délégués du comité d'établissement n'ont été ni convoqués, ni informés ». Cette décision brutale jette à la rue 6 000 salariés. La direction des Chantiers opère ainsi une manœuvre espérant retourner les Horaires contre les Mensuels.

La manœuvre échoue. Le communiqué commun des syndicats des Horaires et Mensuels CFDT, CGT, FO appelant l'ensemble du personnel des Chantiers de l'Atlantique à se rassembler est un succès ! Le 20 mars au matin, dans un élan d'enthousiasme deux cortèges se confondent : celui des Mensuels, arrivant de leur assemblée générale et celui des Horaires venant du terre-plein de Penhoët !

Les revendications des syndicats des Horaires sont claires : levée du lock-out et paiement des jours perdus, négociations sur l'incorporation dans le salaire de base du boni (système de rémunération basé sur le temps passé à la réalisation d'une tâche), les primes d'ancienneté et les congés. L'intersyndicale appelle les Horaires à se rassembler chaque matin pour faire le point de la situation et adopter des formes d'action. Les cortèges des Mensuels et des Horaires se croisent, se coordonnent, se succèdent aux carrefours toujours en évitant l'affrontement avec les CRS, parfois de justesse...

Dans Le Monde du 25 mars, Jean-François Simon écrit : « *les véritables difficultés commenceront d'ailleurs à se faire sentir à la fin du mois lorsqu'ils auront épuisé la paie précédente. Tout désordre, tout affrontement avec les forces de l'ordre ont pu jusqu'ici être évités. Pourra-t-il toujours en être ainsi ? Les pessimistes disent : on est assis sur un baril de poudre. Attention à l'étincelle.* »

Dans la même période, la direction de « Sud-Aviation » dont les ouvriers n'ont pas été lock-outés (de même qu'à la SMPA et aux AFO) porte plainte pour entrave à la liberté du travail à la suite des « visites » effectuées dans l'entreprise par des mensuels en grève. Le 23 mars, c'est le lockout des Tôleries de Saint-Nazaire.

Obtenir de nouvelles discussions

Alors que la grève des Mensuels se poursuit depuis trois semaines, les syndicats multiplient les initiatives pour obtenir de nouvelles discussions susceptibles d'aboutir à un compromis. Le 27 mars, ils sont informés par le Préfet et la Direction départementale du travail et de la Main-d'œuvre que M. Pinczon accepte de recevoir les seuls délégués du personnel



Départ vers La Baule. Coll. CFDT

Manifestation à Nantes. Coll. CFDT



Manifestation des lock-outés en direction de la gare de Saint-Nazaire. Coll. CFDT

mensuel des Chantiers de l'Atlantique à Paris. Ne voulant négliger aucune possibilité les organisations syndicales se rendent à cette rencontre avec le PDG de l'entreprise la plus influente du syndicat patronal.

Les pourparlers s'engagent le 28 mars au ministère des Affaires sociales. Le directeur du cabinet, M. Guittou, et ses conseillers font la navette entre la direction des Chantiers et les syndicats des Mensuels installés dans des salles différentes. Après sept heures de discussion et pour la première fois, un retard sur les salaires parisiens est admis. Le lourd contentieux des classifications est aussi abordé. Un scénario est esquissé mais sans chiffrage.

Si les manifestations se concentrent sur Saint-Nazaire, ses principaux carrefours ou bâtiments publics (Inspection du travail, Sous-préfecture, Mairie), Horaires et Mensuels n'hésitent pas à enfourcher vélos, solex et mobylettes pour un pique-nique dans la cité balnéaire de La Baule ou dans la capitale « historique » de la Brière, Saint-Joachim. Il s'agit pour l'intersyndicale d'aller à la rencontre des populations, de populariser leur mouvement et leurs revendications.

Le 30 mars, pour rejoindre Nantes, horaires et mensuels formeront un long cortège de plusieurs centaines de voitures qui s'étire sur une bonne dizaine de kilomètres. A l'appel des UD CFDT, CGT et FO, 3 000 Nazairiens et 3 000 Nantais se rassemblent place de la Duchesse Anne et manifestent dans les rues de Nantes.

Deux commissions mixtes se tiennent les 30 et 31 mars à Saint-Nazaire. Les négociations que l'on supposait bien engagées débouchent sur un nouvel échec. Le 7 avril, les syndicats des Mensuels rencontrent M. Salmon, Directeur départemental du Travail. L'objet de cette réunion est de faire une proposition d'ordre du jour qui permette d'obtenir une nouvelle commission mixte avec le syndicat patronal. Celui-ci refuse le contenu de l'ordre du jour proposé par les syndicats.

Première rencontre entre les syndicats ouvriers et le PDG des Chantiers de l'Atlantique

Une première rencontre a lieu début avril.

Malgré quelques avancées (*proposition de fixer un salaire minima garanti de 550 francs pour 40 heures (contre 530 F précédemment), soit un prix horaire d'environ 3F15 ; pas d'incidence du lock-out sur le calcul des congés payés*), le désaccord est total. Le PDG refuse la levée du lock-out qui pour les syndicats est le préalable à toute ouverture de négociation sur l'augmentation des salaires.

A la revendication intersyndicale de réduction du temps de travail, le PDG propose... d'augmenter la durée hebdo du travail jusqu'à 48 h le temps de rattraper la perte de salaire due au lock-out. Inacceptable !

Robert Bigaud au nom de l'intersyndicale déclare au

meeting du lendemain : « nous ne rentrerons pas la tête basse ! »

Après plusieurs semaines de lock-out et d'inquiétude pour les milliers de familles, les démarches auprès des pouvoirs publics apportent un peu de soulagement. Une avance de 200 F est consentie par la direction (fin avril une seconde avance de 200 F sera versée). L'indemnisation par le chômage partiel est acquise : 7 F 60 par jour pour un homme marié (sur une base de 80 h indemnisées par semestre).

Grève de 24 heures à l'appel des Unions départementales

Le 11 avril, les Unions départementales appellent à une grève générale de 24 heures. Une manifestation interprofessionnelle regroupe de 30 000 à 35 000 personnes à Saint-Nazaire. Trois responsables nationaux y prennent la parole : Jacques Chérèque (CFDT), Henri Beaumont (CGT) et Gabriel Tharreau (FO).

Le 12 avril, les syndicats des Mensuels, accompagnés de représentants de leur Fédération nationale sont reçus de nouveau au ministère des Affaires sociales avec les patrons. Après dix heures de pourparlers, les délégations se séparent à 2 heures du matin avec l'engagement qu'une commission mixte se réunira à Saint-Nazaire dans les délais les plus brefs.

Le vendredi 14 avril, la commission mixte de l'espoir se tient à la mairie de Saint-Nazaire de 13 h 30 à 1 h 30 du matin. Les discussions se prolongent le samedi et le dimanche avec le soutien de très nombreux grévistes présents avec leurs familles sur le parvis de l'Hôtel de Ville. A l'issue de celles-ci, Jean Lescure lit un texte commun dont la conclusion convie les grévistes à l'AG du lendemain : « *les augmentations généralisées sont identiques à celles déjà proposées... Nous allons examiner les documents remis et vous en rendrons compte demain matin* ». La presse locale affichera sur 5 colonnes : « *Volonté des métallurgistes de revendiquer dans la dignité, le calme et la discipline* ».

Poursuite de la grève votée à 87 %

Le 15 avril, la parole est aux grévistes réunis en assemblée générale. Les réactions semblent dans l'ensemble négatives. Un vote à bulletin secret les invite à se prononcer sur le texte suivant : « *connaissant les propositions patronales, êtes-vous d'accord pour continuer l'action ?* ». Le résultat claque comme un coup de fouet, pour les Nazairiens comme pour les observateurs nationaux : 87,2 % des 2 000 votants se prononcent pour la poursuite de la grève et renouvellent leur confiance à leurs syndicats.

Huitième semaine et une lueur d'espoir

Le conflit rentre dans sa huitième semaine ! Le 21 avril, une nouvelle rencontre entre les syndicats des Mensuels et des représentants de leurs Fédérations avec le Ministre des Affaires Sociales, M. Jeanneney,



Ouest France, 28 avril 1967



Le groupe de négociateurs à la sortie du ministère des Affaires sociales, le 30 avril 1967. Coll. CFTD

Les participants aux dernières négociations

Outre les fédéraux, les délégations syndicales des métallurgistes de St-Nazaire (Chantiers de l'Atlantique, S.M.P.A., Tôleries Sud-Aviation, A.F.O.) étaient composées de MM. Tudal, Lemercler, Sato, Chopin, Rival, Jusset (F.O.); Lescure, Buifoni, Goug, Pussa, Beaupuis, Gomez, Delassale (C.G.T.); Morice, Dreus, Carré, Fouré, Le Cpir, Aoustin (C.F.D.T.) et Guillon (C.G.C.).

La représentation patronale comprenait MM. Pinezon, président des Chantiers de l'Atlantique; Gon, directeur à St-Nazaire; Beaume, chef du personnel; Martin-Gousset, directeur de la S.M.P.A.; Colas, directeur de Sud-Aviation St-Nazaire; Guilbert et Escoubier, chargé des affaires sociales à Sud-Aviation; Gasquet, directeur des A.F.O.

Participèrent également à ces discussions MM. Salmon, inspecteur départemental du Travail à Nantes; Tissot, président de la Chambre de Commerce de St-Nazaire.

M. Sambron, président du comité d'expansion économique de Loire-Atlantique, sénateur-maire de Pontchâteau, avait offert l'hospitalité des locaux parisiens de ce comité pour ces intimes débats.

Ouest France, 2 mai 1967

Lire Bréus à la place de Dreus et Leclair à la place de Le Cpir

Un observateur séduit et mesuré

Embauché aux Chantiers de l'Atlantique six mois auparavant comme stagiaire, passant d'ateliers en bureaux, je ne pouvais pas être complètement impliqué. J'ai pourtant vécu une expérience humaine assez extraordinaire, qui m'a beaucoup marqué et n'a probablement pas été étrangère à mon engagement syndical militant. Je retiens de cette expérience, la détermination devant la nécessité de combattre l'injustice, une surprenante capacité intersyndicale pour organiser la résistance matérielle, des actes individuels de solidarité forts, et par-dessus tout être rentrés la tête haute avec le sentiment d'avoir réussi très collectivement.

Cependant je pèse le risque d'une telle réussite qui peut générer un sentiment d'infaillibilité et conduire au jusqu'au-boutisme, puis à l'échec. La crédibilité syndicale risquant alors d'en être affectée.

Abel Chauvet – 21 ans, stagiaire au bureau d'études mécanique

ne donnera rien. C'est une nouvelle impasse mais les Mensuels restent déterminés. Comme le souligne Jean-Pierre Cressard du Figaro le 22 avril : *Cette fierté de mener une grève sans précédent par sa durée, par son calme, compte beaucoup pour les mensuels de Saint-Nazaire. Ils ne veulent pas être des incompris.*

Cependant chacun sent bien que cette grève ne peut s'éterniser.

Le 26 avril une lueur d'espoir intervient : François Blango, maire de St Nazaire, Pierre Tissot, président de la Chambre de commerce et Maurice Sambron, président du Comité d'expansion économique acceptent de se rendre à Paris pour une mission de « bonne volonté » auprès de M. Pinczon PDG des Chantiers.

Le 27 avril, 40 000 manifestants à Saint-Nazaire

De leur côté, les Unions départementales CFDT, CGT et FO appellent à une grève générale interprofessionnelle pour le 27 avril, avec manifestation à Saint-Nazaire. Dépassant toutes les prévisions, c'est un véritable fleuve humain de plus de 40 000 personnes qui se répand sur plus de deux kilomètres dans les rues de la ville. Successivement, les trois

représentants des Unions départementales y prennent la parole : Gilbert Declercq (CFDT), Jean Lescure (CGT) et Alexandre Hébert (FO).

Le lendemain, les trois médiateurs (Blango, Tissot, Sambron), annoncent la fin de leur mission. Des discussions directes avec les employeurs reprennent le dimanche matin 30 avril à Paris. Toute la journée elles sont très tendues. Les syndicats défendent fermement les intérêts des grévistes. Ceux-ci, depuis la veille, les ont mandatés à 97,7 % pour « *négoier et éventuellement signer un accord sur la base d'un compromis permettant la reprise du travail, sans toutefois abandonner le problème de fond* ». A minuit on discute toujours, en séance plénière pour obtenir un accord général avec le syndicat patronal, puis, entreprise par entreprise, pour régler les problèmes spécifiques. Des difficultés particulières s'expriment au dernier moment du côté de la délégation patronale de Sud-Aviation. Elle veut absolument éviter l'extension à toute sa société de l'accord concédé à Saint-Nazaire. Pourtant, le 1^{er} mai, à 0 h 45, un accord est signé.

Une victoire historique

L'accueil enthousiaste des délégations syndicales à la gare SNCF de Saint-Nazaire laisse peu de doute sur l'issue de l'assemblée générale à venir. Le 2 mai, Louis Morice, au nom de la délégation intersyndicale, détaille le contenu des textes signés. Ils apportent des avantages quantifiables importants puisqu'une augmentation des salaires de l'ordre de 7,5 % est obtenue pour l'année, ainsi que la fixation d'un salaire plancher à 560 F par mois. D'autre part, une commission paritaire technique d'étude (CPTÉ) est créée dans chaque entreprise, chargée d'examiner le réajustement des classifications.

Louis Morice souligne la portée de cette victoire : « *Nous avons démontré notre force qui demeure intacte, mais aussi mesuré la résistance du patronat, adossé à un gouvernement qui s'arc-boute sur le principe de 4 % maximum d'augmentation annuelle des salaires. Nous avons fait sauter ce verrou, c'est remarquable* ».

Le vote des Mensuels qui suit prolonge la cohérence de ce mouvement et affiche une position quasi-unanime : seules 7 voix s'opposent à cet accord et 6 préfèrent l'abstention. La grève des Mensuels est terminée.

La veille, les sections syndicales Horaires des Chantiers de l'Atlantique ont, elles aussi, négocié et signé un protocole, transformé ensuite en accord d'entreprise. Il accorde des augmentations de salaires identiques à celles des Mensuels, une incorporation du boni dans le salaire de base, avancée historique pour les ouvriers, et une augmentation de la prime d'ancienneté ainsi que des congés familiaux. Les Horaires des autres entreprises bénéficieront de la même augmentation de salaire.

Le 3 mai, les Mensuels de Sud-Aviation et de la SMPA font une haie d'honneur aux Horaires et aux Mensuels qui rentrent, délégués en tête, dans les Chantiers.

Le 8 mai, le même scénario se reproduit : ce sont les salariés des Chantiers qui accompagnent le retour des Mensuels à la SMPA et à Sud-Aviation (à Gron, puis à Penhoët).

Slogans, applaudissements et chants traduisent la satisfaction d'avoir remporté une belle victoire et d'avoir construit des liens de solidarité entre Horaires et Mensuels des entreprises de la métallurgie nazairienne.

Enfin des négociations sur les classifications !

1966

Les préparateurs des Chantiers exigent des négociations sur les classifications

« Réunis en assemblée générale à l'U.M.P., le 27 décembre, les préparateurs et techniciens des divisions Construction navale et Chaudronnerie des Chantiers de l'Atlantique ont entendu le compte rendu de la dernière entrevue avec M. Gand.

« La position négative des représentants des Chantiers de l'Atlantique ne les empêche pas de réaffirmer les trois points de leurs revendications :

« 1° Titularisation « Mensuels » au 1er janvier 1967 de tout le personnel permanent des services intéressés.

« Les cours de formation organisés à l'entreprise avec le concours financier de l'Etat ne doivent pas être un obstacle à la reconnaissance de ce fait : des horaires, des assimilés font actuellement le travail des mensuels. Ils doivent donc être titularisés préparateurs.

« 2° Respect des coefficients hiérarchiques correspondant aux fonctions exercées et possibilité de promotion au-delà du coefficient 243.

« Cette revendication, valable pour les mensuels comme pour les assimilés et les horaires, se heurte à la volonté patronale de payer au rabais le personnel de tous les services techniques.

« 3° Promotion véritable à l'issue des cours de formation. La direction des Chantiers de l'Atlantique fait grand cas des cours de formation et de perfectionnement qu'elle compte avoir avant janvier 1967. Mais cette importance n'est que dans les mots, puisque les intéressés n'en profiteront pas. La direction des Chantiers de l'Atlantique promet bien une ascension brillante dans la hiérarchie pour plus tard... c'est... beaucoup plus tard ! Elle refuse de classer le personnel actuellement en place et qui va suivre ces cours au coefficient 221 à l'issue de ceux-ci.

« Les travailleurs présents à l'assemblée ont unanimement décidé de poursuivre leur action. Ils se sont déclarés prêts à faire tout ce qui sera nécessaire pour obtenir satisfaction et, en premier lieu, ils ont décidé de débrayer à 11 h. 120, le vendredi 30 décembre. »

Ouest France, 28 décembre 1966

1967

Les CPTÉ, une méthode pour éviter de nouvelles échappatoires

Le problème de la classification des traceurs des bureaux de traçage au 1-10^e et de la chaudronnerie sera inscrit en priorité à l'ordre du jour des travaux de la commission, et la direction s'engage à examiner rapidement et dans un esprit de conciliation les résultats de l'étude concernant ce problème, qui lui sera remise par la commission paritaire technique d'étude.

b) La commission paritaire technique d'étude sera composée de :
— quatre représentants du personnel mensuel des Chantiers, désignés par les organisations syndicales signataires ;
— quatre représentants de la direction des Chantiers.

Les représentants du personnel et de la direction auront la faculté de se faire assister de personnes appartenant à l'entreprise et désignées par eux en raison de leur compétence particulière dans les questions mises à l'ordre du jour de la commission. S'il en est ainsi, le nombre de représentants de l'une et de l'autre délégations ne devra pas dépasser huit personnes.

De plus, deux représentants de la direction et deux représentants du personnel de la S.M.P.A. pourront assister, à titre d'observateurs, aux réunions de la commission paritaire technique d'étude.

c) Durée : la durée prévue pour la commission est de six mois.

A l'échéance des six mois, la direction pourra, en cas de besoin et après accord des représentants du personnel, prolonger sa durée.

*Extrait du protocole CPTÉ aux Chantiers de l'Atlantique
Ouest France, 5 mai 1967*



*Pierre Vince négociateur CFDT pour les CPTÉ
(Photo de 1974)*

CPTÉ : vers une reconnaissance des compétences et qualifications

Le volet « fonctions et classifications » n'était pas le moindre parmi les acquis obtenus par cette grève. Il fut traduit par des protocoles d'accords quasi équivalents dans les 4 principales entreprises de la métallurgie nazairienne : Chantiers de l'Atlantique, Sud Aviation, AFO, SMPA.

Depuis de nombreuses années, l'évolution des techniques de production avait modifié l'organisation du travail et créé, en amont de la production, des postes nouveaux et des fonctions nouvelles qui n'étaient pas reconnues dans la grille de classifications des Mensuels de la métallurgie. Certains Horaires avaient même été appelés sur ces postes nouveaux sans bénéficier du statut de Mensuels.

Si Sud-Aviation avait partiellement anticipé ces mises à plat, ce n'était pas le cas ailleurs et notamment pour les salariés des Chantiers de l'Atlantique. Leurs attentes de reclassements correspondant à leurs tâches se voyaient opposer des refus successifs.

Pierre Vince, alors salarié au traçage au 1/10 aux Chantiers de l'Atlantique, l'explique bien :

Autrefois le traçage des éléments constituant la coque d'un navire, s'effectuait en vraie grandeur sur gabarits en bois dans « la salle à tracer ». Mais depuis plusieurs mois déjà, ce traçage s'effectuait au 1/10 sur tables à dessin. Le traceur dessinait chacune des pièces et les assemblait le plus astucieusement possible, pour qu'elles puissent être découpées sans interruption dans une même tôle de 12 m par 3 m, avec le moins de chutes possible. Ces tracés étaient copiés par une machine qui déclenchait le découpage automatique sur la tôle. Le traceur au 1/10 donnait aussi des indications aux opérateurs pour le positionnement des pitons d'accrochage qui servent au levage par une grue, un pont roulant ou un portique. De même pour la localisation des points d'appui utilisés pour le « fromage » (cintrage) des pièces qui le nécessitaient. Il le faisait selon les indications reçues des services « ordonnancement et lancement ». Nous nous battions sans succès pour obtenir la qualification de préparateur.

Les accords conclus ce 1^{er} mai 1967 portaient l'engagement d'examiner ces situations, sans délai, au travers des CPTÉ (Commissions Paritaires Techniques d'Etude) chargées des sujets suivants :

- *Etude des fonctions non prévues dans la Convention collective.*
- *Etude du passage des Mensuels dans une filière adaptée aux fonctions exercées.*
- *Etude des critères à remplir et des qualifications à posséder pour accéder à une fonction d'un coefficient hiérarchique supérieur.*
- *Etude des conditions et critères d'admission des ouvriers exerçant ces nouvelles fonctions au statut de mensuels.*

Le traçage au 1/10 n'était pas le seul service des Chantiers de l'Atlantique à avoir besoin d'une sérieuse mise à plat des classifications. Dans les ateliers de chaudronnerie, tuyauterie, électricité, emménagement, peinture, montage bord, c'était également une nécessité.

Les CPTÉ étaient une avancée considérable également parce qu'il était prévu que dans chaque service, salariés, représentants de la hiérarchie, délégués syndicaux et service du personnel évaluent ensemble les travaux réellement effectués, les aptitudes et compétences mises en œuvre.

C'est René Aoustin qui commença les négociations avec la direction des Chantiers de l'Atlantique. Puis Pierre Vince, élu délégué du personnel CFDT avec Michel Boué en décembre 1968, prit le relais et suivit la mise en œuvre de ces CPTÉ.

Conçues pour une durée de six mois, les CPTÉ se prolongeront tout au long des années 1967 et 1968 et au-delà. Elles permirent de créer des filières, d'en déplafonner d'autres, de promouvoir de nombreux changements de catégories. Celle du Traçage au 1/10 a été, aux Chantiers, la première lancée et la première à obtenir des résultats. Dès juillet 1967, plus de la moitié des traceurs ont gagné un coefficient.

C'est grâce à la pugnacité de Louis Morice, parlant au nom de la délégation de la CFDT, que ces CPTÉ ont vu le jour. Subordonnant la signature du protocole de fin de conflit à un accord sur les classifications, il négocia point par point un texte qui n'offrait aucune échappatoire aux employeurs. L'accord signé permit d'engager un long processus de négociation pour la reconnaissance des compétences et des qualifications. Un grand nombre de salariés dans les entreprises nazairiennes de la métallurgie en bénéficieront.

Du 1^{er} mars au 1^{er} mai 1967,

	NÉGOCIATIONS	ACTIONS
1^{ère} semaine 1 – 5 mars	<i>Silence du syndicat patronal.</i>	1^{er} mars : grève effective à 95 %. A partir de cette date, une assemblée générale des Mensuels se tient chaque jour à 9 heures pour faire le point et décider de l'action.
2^e semaine 6 – 12 mars		9 mars : défilé des Mensuels à Nantes.
	12 mars : commission mixte à l'Inspection du Travail. Échec.	
3^e semaine 13 – 19 mars	16 mars : commission mixte à Nantes avec Jean Pinczon, Président Directeur Général des Chantiers de l'Atlantique. Échec.	Diverses actions quotidiennes.
4^e semaine 20 – 26 mars	20 mars : lock-out des Horaires des Chantiers de l'Atlantique et des « Maisons sous-traitantes ».	20 mars : Manifestation de 10 000 métallurgistes suite au lock-out des Horaires.
		21 mars : plusieurs milliers de femmes manifestent dans les rues de Saint-Nazaire.
	22 mars : lock-out des Horaires des Tôleries. La préfecture envoie des gendarmes mobiles à Saint-Nazaire.	
		23 mars : imposante manifestation interprofessionnelle (de 10 à 12 000 personnes) à Saint-Nazaire. 24 mars : les Mensuels organisent une marche sur la Baule.
5^e semaine 27 mars – 2 avril	28 mars : réunion à Paris avec Jean Pinczon, PDG des Chantiers de l'Atlantique. Échec.	
	29 mars : réunion avec Bernard Guitton, directeur de cabinet du ministère des Affaires sociales. Échec.	29 mars : 1 500 Horaires se rendent en Brière, à Saint-Joachim, pour populariser leur lutte.
	30 et 31 mars, 1^{er} avril : commissions mixtes à Saint-Nazaire. Échec.	
6^e semaine 3 – 9 avril	<i>Silence du syndicat patronal.</i>	Diverses actions quotidiennes. 6 avril : manifestation des femmes.
7^e semaine 10 – 16 avril		11 avril : grève générale de 24 heures et manifestation de plus de 25 000 personnes.
	13 avril : entrevue au ministère des Affaires sociales avec les secrétaires fédéraux. Ouverture ! 14-15-16 avril : commissions mixtes à la mairie de Saint-Nazaire – 27 heures de discussion qui n'aboutissent pas.	

deux mois de grève

	NÉGOCIATIONS	ACTIONS
8 ^e semaine 17 - 23 avril		17 avril : à bulletins secrets, les Mensuels réunis en assemblée générale repoussent par 87,2 % des voix les propositions que le syndicat patronal a formulées au cours de 115 heures de commissions mixtes.
	20 avril : les fédérations CFDT, CGT, FO, accompagnées de représentants nazairiens Mensuels et Horaires, sont reçues par Jeanneney, ministre des Affaires sociales. Il refuse de convoquer une nouvelle commission mixte.	
		21 avril : manifestation de femmes.
9 ^e semaine 24 – 30 avril		24 avril : démarche des organisations syndicales auprès de personnalités locales.
	26 avril : les trois médiateurs (François Blanche, Pierre Tissot et Jean Sambron) demandent une entrevue avec Jean Pinczon.	
		27 avril : à l'appel des Unions départementales syndicales de Loire-Atlantique, grève de 24 heures dans le département et puissante manifestation à Saint-Nazaire (plus de 40 000 personnes).
	28 avril : les trois médiateurs ont une entrevue avec Jean Pinczon.	
	29 avril : une dernière commission mixte est acceptée.	29 avril : par 97 % des voix, les Mensuels mandatent leurs responsables syndicaux pour aller discuter à Paris.
	30 avril : discussions à Paris. Dans la nuit du 30 avril au 1 ^{er} mai, signature d'un accord de fin de conflit ouvrant des négociations dans chaque entreprise.	Les Mensuels ont gagné !
A partir du 2 mai, reprise du travail dans les cinq entreprises.		

Pour conclure, le Groupe Histoire CFDT 44 cède la parole à Gaston Haustrate qui, dans le numéro de juillet-août 1967 de *CFDT Magazine*, consacre plusieurs pages au conflit des Mensuels nazairiens.

St-Nazaire La mémoire du cœur

DEJA deux mois. Pour l'opinion publique, tout est fini. C'est presque oublié. A Saint-Nazaire, par contre, tout continue.

Une grande espérance est née de cet extraordinaire conflit de 69 jours. Personne ne veut la trahir. Alors, on entretient la flamme. Précieusement. Avec une passion contenue qui en dit long sur l'impact affectif de cette grève.

Dans les semaines qui ont suivi le 1^{er} mai de la victoire, toutes les occasions ont été bonnes pour réfléchir, s'interroger en commun, se communiquer les enseignements tirés du conflit, rire des méprises, s'émouvoir à l'évocation des généreux enthousiasmes de tous. Dans cette mosaïque de la mémoire du cœur, il n'est pas défendu de glaner quelques richesses.

G. H.

Photos Hubert



Table des matières

	Page
Introduction	1
Les Mensuels dans la métallurgie nazairienne	4
Les causes de la grève	7
Unité d'action, pratiques démocratiques et non violentes	12
Les femmes dans l'action	16
Une formidable solidarité	18
Longue marche vers la négociation	22
CTPE - Vers une reconnaissance des compétences et des qualifications	28
Chronologie du conflit des Mensuels	31
Conclusion	33

Des compléments historiques et des documents iconographiques supplémentaires sont consultables sur le blog du Groupe Histoire CFDT 44

histoirecfdt44.net

Cette brochure a été réalisée grâce au soutien financier de l'Union Territoriale des Retraités CFDT 44, de la Section Syndicale des Retraités de la Métallurgie de Loire-Atlantique et de l'Union Locale des Retraités de Saint-Nazaire.

Rédaction - réalisation : Monique Martin avec le concours de Louis Morice, Georges Leclair, Jacques Chapron, Joseph Guihéneuf et Jean-Luc Pucelle.

Mise en page : Dominique Veneau

GROUPE HISTOIRE CFDT 44

Février 2017

Contact : histoire.cfdt44@orange.fr

Blog : histoirecfdt44.net

Site : paysdelaloire.cfdt.fr - rubrique "Histoire"